

Actualités sur...

... l'intégration et la ville

Bulletin d'information diffusé par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
ORIV Alsace

VIE DE L'ASSOCIATION

RETOUR SUR

MISSION DE PREFIGURATION DU CENTRE DE RESSOURCES ET DE MEMOIRE DE L'IMMIGRATION

Dans le cadre de la mission de préfiguration du centre de ressources et de mémoire de l'immigration, quatre groupes de travail thématique ont été constitués, permettant aux représentants d'associations et de la société civile d'échanger leurs points de vue et de formuler leurs propositions sur les thèmes suivants : inventaire des projets sur la mémoire de l'immigration, collecte et valorisation des archives, programmation du centre, portail internet. L'ORIV, membre du Forum des associations, a participé au groupe de travail **sur la programmation du centre** qui s'est réuni les 8 et 18 novembre, ainsi qu'au colloque des 28 et 29 novembre 2003.

Une présentation plus détaillée de la mission de préfiguration, vous est proposée au verso, colonne de gauche.

CONTRIBUTION DE L'ORIV AU BILAN DU C.L.A.I. DE SELESTAT

Le dernier Contrat Local pour l'Accueil et l'Intégration (C.L.A.I.) mis en place dans le Bas-Rhin se termine ce mois-ci. La Ville de Sélestat, l'Etat et le FASILD s'y étaient engagés en 2000, suite à un diagnostic social (pour lequel l'ORIV avait apporté un appui technique).

Durant les mois de septembre et d'octobre, sur demande des membres du comité de pilotage, l'ORIV a réalisé des entretiens auprès des acteurs du C.L.A.I., et a rédigé une contribution dans le cadre du bilan. Celle-ci a été utilisée par les financeurs du C.L.A.I. pour la rédaction du document final et public des trois années de contractualisation.

*Ce document, intitulé : « **Contrat local de Sélestat pour l'Accueil et l'Intégration 2000-2003** » est consultable à l'ORIV.*

ACTUALITES

PROGRAMME DE TRAVAIL 2004 DE L'ORIV

La majeure partie des financements, permettant à l'ORIV d'assurer ses missions, sont inscrits au Contrat de Plan Etat-Région. Ces financements relèvent pour un tiers de l'Etat (fonds émanant de la politique de la ville et de la Direction de la Population et des Migrations), pour un tiers du FASILD (Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations) et pour un tiers de collectivités (Conseil Régional d'Alsace, Communauté Urbaine de Strasbourg, Villes de Mulhouse, Colmar, Illzach, Rixheim, Ensisheim, Lutterbach et Communauté de Communes du Bassin Potassique pour le compte des communes de Kingersheim, Staffelfelden, Wittelsheim et Wittenheim). Les missions de l'ORIV, font l'objet, chaque année, d'une déclinaison thématique. Lors de sa séance du 11 décembre 2003, le Comité de suivi (instance réunissant sous la présidence du SGARE, l'ORIV et les financeurs) a **validé le programme de travail 2004** (cf. supplément joint) élaboré par le Conseil d'Administration.

EVENEMENT : 1^{ère} Rencontre mensuelle de l'ORIV

Voir en page intérieure

PERSPECTIVES

AÏD EL KEBIR / KURBAN BAYRAMI : ENTRE REGLEMENTATION ET PRATIQUES FESTIVES

SAMEDI 17 JANVIER 2004 - MATINEE D'ECHANGES MULHOUSE

La **prochaine matinée d'échanges qu'organise l'ORIV**, à Mulhouse, entre 9h et 13h, à l'Union Départementale des Centres Socio-Culturels du Haut-Rhin (42, rue de Bâle), traitera de l'Aïd el Kebir / Kurban Bayrami.

Elle s'adresse prioritairement aux collectivités locales, mais est ouverte à tous ceux qui souhaitent mieux connaître le **sens de cette fête musulmane**, considérée comme un temps fort de cette religion et les enjeux qu'elle génère pour les éleveurs d'ovins, les associations culturelles, les municipalités, l'Etat... Dans le cadre d'une table ronde, introduite par Monsieur le Sous-Préfet de Wissembourg (qui rappellera la réglementation française et européenne en vigueur), le directeur de l'abattoir de Vougeacourt (25), le président des éleveurs d'ovins du Haut-Rhin, mais également des élus locaux, témoigneront des difficultés actuelles qu'ils rencontrent pour pouvoir se conformer à cette réglementation et proposeront leurs expériences. Les frais d'inscription sont de 5 euros (actes et fiches techniques). S'inscrire avant le 10 janvier.

EQUAL... LA DISCRIMINATION RACIALE A L'EMPLOI ET LES ACTEURS ECONOMIQUES

L'ORIV participe avec onze autres structures (AFIJ, Chambre de Commerce et d'Industrie du Bas-Rhin, Club des Entreprises Pour l'Insertion, CFDT Alsace, CLAPEST, Chambre de Métiers d'Alsace, CRAPT-CARRLI, GIP Formation Continue et Insertion Professionnelle, MEDEF Alsace, OPCAREG, URSIEA) à une action financée dans le cadre du programme européen EQUAL.

Cette action intitulée « La diversité... une valeur ajoutée » vise à **encourager l'accès, le maintien et la promotion dans l'emploi des populations issues de l'immigration en Alsace**. Lancée en 2002, elle se poursuivra jusqu'en 2005.

Le **22 janvier 2004**, à Strasbourg, est organisé un séminaire en direction des entreprises et des acteurs économiques intitulé « **Besoin de compétences en Alsace, faire de la diversité une valeur ajoutée** ».

Ce forum sera, en particulier, l'occasion de s'inscrire dans une vision prospective et de faire valoir la perte de compétences, de savoirs qui résultent dans le domaine économique du non recrutement des populations discriminées. Des acteurs économiques viendront rendre compte de leurs expériences dans ce domaine.

AGENDA

A la date du 17 décembre, nous avons très peu d'événements à annoncer. N'hésitez pas à nous faire parvenir des informations sur votre actualité, et à consulter l'Agenda de notre site internet.

MISSION DE PREFIGURATION

Le Gouvernement a annoncé, le 10 avril 2003, la relance du projet d'un « centre de mémoire et des cultures de l'immigration », qui doit constituer un lieu de rencontres emblématique, ouvert au grand public, destiné à **mettre en valeur le rôle de l'immigration dans la construction de la France, d'un point de vue économique, social et culturel**. La mission de préfiguration du centre de ressources est présidée par Jacques Toubon et s'appuie sur les compétences et moyens de l'Adri. Jacques Toubon est chargé de remettre un rapport au Premier Ministre au cours du premier semestre 2004. Le colloque des 28 et 29 novembre a été la première manifestation publique de ce projet et plusieurs orientations semblent se dessiner. Ce lieu, dont la nomination n'a pas encore été déterminée, sera implanté à Paris et a des objectifs - **d'ordre patrimonial** ; faire découvrir les différents apports de l'immigration et reconnaître la place de l'immigration dans la société française - **et pédagogique** ; modifier les représentations négatives sur l'immigré.
Plus d'informations sur : www.histoire-immigration.fr

MOUVEMENTS

Monsieur **Jacques Witkoski** a été nommé à la tête de la sous-préfecture de Sélestat-Erstein, en remplacement de Monsieur **Patrick Pincet**. Il a pris ses fonctions le 1^{er} décembre.

Coordonnées : Sous-préfecture - Sélestat-Erstein - 4 rue de la 1^{ère} Armée Française - 67600 Sélestat - Tél. : 03 88 58 83 58

Madame **Corinne Tichoux** a été nommée comme Directrice départementale des affaires sanitaires et sociales dans le Bas-Rhin, à la place de **Madame Gustin**.
Coordonnées : DDASS Bas-Rhin – cité administrative Gaujot – 14 rue du Maréchal Juin – 67084 strasbourg cedex

Monsieur **Driss Ayachour**, a été désigné comme nouveau président de l'Association Culturelle Grande Mosquée de Strasbourg (GMS), le 16 novembre. Il prend la suite de Monsieur **Mohamed Latahy**, qui avait démissionné le 4 octobre dernier.

ZOOM DU MOIS

LA QUESTION DES SIGNES RELIGIEUX A L'ECOLE

La **mission d'information parlementaire sur la question des signes religieux à l'école** a été créée sur l'initiative du Président de l'Assemblée Nationale, Jean-Louis Debré. **Installée le 4 juin 2003, elle était composée** de 31 députés de tendances politiques différentes. Pour mener cette réflexion, la mission a souhaité entendre le plus grand nombre de personnes, en privilégiant les acteurs de terrain.

Les parlementaires ont remis leur rapport le 4 décembre. Ils préconisent « d'introduire une disposition législative, brève, simple, claire, le moins possible sujette à interprétation, posant le principe de **l'interdiction du port visible de tout signe religieux et politique dans l'enceinte des établissements publics d'éducation.** » Cette interdiction s'applique à l'école publique, c'est-à-dire aussi bien dans les établissements primaires que dans les établissements secondaires (collèges et lycées).

Elle ne s'applique pas :

- aux établissements privés hors contrat,
- aux établissements privés sous contrat avec l'Etat (par manque de consensus),
- aux départements d'Alsace-Moselle et certaines collectivités d'Outre-mer.

Il est suggéré également de compléter cette disposition par « **des mesures d'accompagnement destinées à favoriser la compréhension et l'acceptation de cette interdiction** ».

Pour plus d'informations : www.assemblee-nat.fr

LAÏCITE ET ECOLE

Installée le 3 juillet par Jacques Chirac, la **commission sur l'application du principe de laïcité dans la République**, présidée par Bernard Stasi, compte 20 membres. Elle a rendu ses conclusions le 11 décembre. Trois grands axes ressortent :

- Un rappel des **obligations** auxquelles les **administrations** sont assujetties.
- La **suppression des pratiques publiques discriminantes** (ainsi en Alsace-Moselle, inclure l'Islam au titre des enseignements religieux proposés et laisser ouvert le choix de suivre ou non un enseignement religieux).
- L'adoption d'une **loi sur la laïcité**, avec un double volet :
 - Le **fonctionnement de services publics** (avec entre autre une **proposition d'adoption pour l'école** de la disposition suivante : « ... sont interdits dans les écoles, collèges et lycées, les tenues et signes manifestant une appartenance religieuse ou politique... » ; cette disposition serait inséparable de l'exposé des motifs suivant : « les tenues et signes religieux interdits sont les signes ostensibles, tels que grande croix, voile ou kippa. Ne sont pas regardés comme des signes manifestants une appartenance religieuse les signes discrets que sont par exemple médailles, petites croix, étoiles de David, mains de fatma, ou petits Coran ».)
 - Le **respect de la diversité spirituelle**

Pour consulter le rapport : www.ladocumentationfrancaise.fr Bibliothèque des rapports publics.

Le 17 décembre, le **Président de la République** a estimé que « le port de tenues ou de signes qui manifestent ostensiblement l'appartenance religieuse doit être proscrit dans les écoles, les collèges et les lycées publics ».

Suivant les recommandations de la commission Stasi, il a affirmé « **qu'une loi (était) nécessaire** ». Je souhaite qu'elle soit adoptée par le Parlement et qu'elle soit pleinement mise en oeuvre dès la rentrée prochaine », a-t-il déclaré.

Le chef de l'Etat a ajouté que « les signes discrets, par exemple une croix, une étoile de David ou une main de Fatima, resteront naturellement possibles ».

En revanche, Jacques Chirac n'a pas donné suite à la proposition du rapport Stasi de mettre en place deux nouveaux jours fériés. Il a pourtant rappelé son attachement au fait « **qu'aucun élève n'ait à s'excuser d'une absence justifiée par une grande fête religieuse** ».

Discours disponible sur : www.elysee.fr

EVENEMENT : 1ère Rencontre mensuelle de l'ORIV

La rénovation urbaine, un nouvel enjeu ?

Vendredi 16 janvier 2004 de 18h00 à 20h00 (ESTES / Salle 03 – 3, rue Sédillot – Strasbourg)

En présence de M. **Claude Lanvers**, Directeur adjoint de la Délégation Interministérielle à la Ville

LE GRAND DEBAT SUR L'ECOLE

Le « Débat national sur l'avenir de l'école » a débuté le 17 novembre 2003 et finira le 17 janvier 2004. Voulu par le Président de la république et le Premier ministre, il doit conduire à un **diagnostic partagé** et à une **refondation du système éducatif**. Il aboutira à un **projet de loi** transmis par le Gouvernement au Parlement, fin 2004, ainsi qu'à une série de **mesures concrètes**.

Durant ces 2 mois, **tous les Français** (enseignants, élèves, parents, chefs d'entreprise, élus, citoyens...) sont invités à s'exprimer sur **l'avenir de l'école**, au cours de **réunions publiques** organisées sur tout le territoire, mais également sur un **forum** ouvert sur le site internet.

Le débat est mené par une **commission indépendante**, placée auprès du ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, elle est présidée par **Claude Thélot**. Elle a une double mission : d'une part, **animer et synthétiser** le débat national de l'hiver 2003 et, d'autre part, indiquer dans un rapport des **perspectives d'évolution** du système éducatif pour les quinze prochaines années.

Vingt-deux sujets ont été sélectionnés par les membres de la Commission du débat national pour alimenter la réflexion sur le sujet (Vers quel type d'égalité l'École doit-elle tendre ? Quelles sont les valeurs de l'École républicaine et comment faire en sorte que la société les reconnaisse ? ...).

Pour accéder à plus d'amples informations et aux divers outils mis à la disposition du public, consultez le site : www.debatnational.education.fr

LA VEILLE EDUCATIVE

La réussite scolaire est un **enjeu majeur de la politique de la ville**. En janvier 2002, une circulaire du 1^{er} Ministre, préconise que tout doit être mis en œuvre pour **prévenir les ruptures et organiser une continuité éducative pour les jeunes rencontrant des difficultés**. Cette prise de position résulte d'une réflexion au sein d'un groupe de travail et fait suite au rapport remis par Marie CHOQUET, en novembre 2000, intitulé « Souffrances et violences à l'adolescence ».

La veille éducative est l'un des éléments qui répond à cet objectif. Elle consiste en une **mise en réseau sur un territoire donné de tous les acteurs qui concourent formellement ou non à l'éducation**. Trois axes en particulier sont mis en avant. La veille éducative vise à permettre et organiser sur le territoire une **continuité éducative**, à **développer le parrainage des jeunes en difficulté**, à **renforcer les actions de soutien à la parentalité**. Sont concernés par cette action, les **jeunes en rupture ou en voie de rupture scolaire et/ou sociale**.

Le maire (ou le représentant des élus de l'intercommunalité) est responsable de la mise en œuvre sur le territoire de la veille éducative. Il ne s'agit pas d'un dispositif supplémentaire mais d'une démarche qui s'inscrit dans une logique de mutualisation. Ainsi il identifie avec les autres acteurs locaux, la structure et/ou le dispositif le plus pertinent pour assurer l'animation de la veille (Contrat Educatif Local, Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, Comité d'Éducation à la santé et à la Citoyenneté...). Il est prévu la mise en place d'une cellule de veille éducative et d'un coordonnateur, ainsi que d'un état des lieux (identifier l'offre éducative, repérer les jeunes en difficulté et mettre en œuvre les solutions adaptées). Le financement de la veille est à rechercher à l'échelle locale en priorité. Des possibilités de financement complémentaire existent.

Pour aller plus loin : Circulaire du 25 janvier 2002 relative à la mise en œuvre de la veille éducative - Yves GOEPFERT, chargé de mission à la DIV – tél : 01.49.17.45.72

REGLEMENTATION

CONTRAT D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION

Le gouvernement met actuellement en place **une nouvelle politique concernant les étrangers**. Elle comporte deux volets principaux : la **politique d'intégration et la politique d'immigration**.

La politique d'immigration concerne plus particulièrement tout ce qui touche à la gestion des flux migratoires (entrées et sorties des étrangers).

La **politique d'intégration a été définie lors du Comité Interministériel à l'Intégration** qui s'est tenu le 10 avril 2003. Elle comporte trois volets : l'accueil, la promotion sociale et professionnelle et la lutte contre les discriminations et se décline en 55 mesures.

L'enjeu de l'**accueil** se concrétise notamment par l'**instauration du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)**.

Le CAI concerne des **primo-arrivants** (personnes étrangères entrant pour la première fois en France), relevant de flux permanent, c'est-à-dire destinés à s'installer durablement. Ils représentent quelques 100.000 personnes par an. Il s'agit d'étrangers bénéficiant du regroupement familial, de membres étrangers de famille de français, de réfugiés statutaires et de leur famille, de bénéficiaires de protection subsidiaire et du titre « liens personnels et familiaux » et de travailleurs permanents (venus par le biais d'un contrat de travail).

Le CAI consiste en un **contrat personnalisé, entre le primo-arrivant et l'Etat**, mettant en avant les intérêts réciproques dans une logique de droits et devoirs. Il s'agit d'un **contrat d'un an renouvelable une fois**. Il est proposé **systématiquement aux personnes accueillies**. Le contrat repose principalement sur trois aspects :

■ La **maîtrise orale de la langue française**. Le temps de formation (de 200 à 500 h) sera fonction des besoins identifiés.

■ Une **formation à caractère civique** (explication des droits et devoirs des personnes, du fonctionnement des institutions et des valeurs républicaines...) de 8h est dispensée à tout signataire du contrat.

■ La mise en place d'un **accompagnement social personnalisé** (assuré par le Service Social d'Aide aux Emigrants) pour les personnes le nécessitant. Cet accompagnement s'appuiera sur le développement de partenariats avec le Service Public de l'Emploi et les collectivités par le biais de l'établissement de conventions.

Depuis le 1^{er} juillet 2003 et jusqu'à fin décembre, le CAI est expérimenté sur 12 sites dont le département du Bas-Rhin. A compter de janvier 2004, le contrat sera étendu à 14 nouveaux départements. La généralisation à l'ensemble du territoire n'est prévue qu'en 2005.

Pour aller plus loin : fiche technique sur ce sujet / site internet ORIV

CENTRE DE DOCUMENTATION

ECOLE ET INTEGRATION

VILLE – ECOLE – INTEGRATION

Créé en 1973 sous l'appellation de « Centre Migrants », le centre de ressources **VEI** (Ville-École-Intégration) est un service spécialisé du SCEREN - CNDP.

Il a pour mission d'informer les acteurs de l'action sociale, de l'éducation prioritaire et de la formation. Il couvre trois domaines :

■ **L'intégration** : immigration, banlieues et politique de la ville, relations interculturelles...

■ **L'éducation** : éducation prioritaire, lutte contre l'échec scolaire, enfants d'immigrés...

■ **La formation** : alphabétisation, lutte contre l'illettrisme, insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes de bas niveau de qualification, des réfugiés et primo-arrivants...

Ce centre possède un important fonds documentaire et une collection d'outils pédagogiques pour la formation des jeunes et adultes en difficulté. Son site internet est très riche en informations sur ses domaines d'intervention, celles-ci sont déclinées dans différentes rubriques :

- **Base de données documentaires de VEI** (Plus de 16 000 notices)
- **Ressources** (Agenda, textes officiels, carnet d'adresses, bibliographies)
- **VEI Enjeux**
- **Autres publications** (VEI actualité, Outils pédagogiques...)
- **Accueil et scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France**
- **Scolarisation des enfants du voyage et des familles non sédentaires**

Contact : **Ville-École-Intégration** - 91, rue Gabriel-Péri - 92120 Montrouge Tél. 01 46 12 87 86 - Fax 01 46 12 87 90 - Mél marie.raynal@cndp.fr

Site : <http://www.cndp.fr/vei/>

Le centre est ouvert du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 17 h.

Des informations et des documents édités par VEI sont disponibles à l'ORIV

CENTRE DE RESSOURCES ALSACE VILLE-INTEGRATION-ÉCOLE (CRAVIE)

Centre de ressources à destination des enseignants du premier et du second degré, des associations, et des collectivités territoriales ou locale, sur les questions suivantes : éducation prioritaire - enfants issus de l'immigration- enfants du voyage - petite enfance - médiation école famille - politique de la ville - interculturelité

Il propose des **formations** ou de la **documentation**, des **outils**, des aides, des **conseils**, des **personnes** susceptibles de vous aider sur : l'apprentissage d'une langue seconde - la biculturalité - des outils pédagogiques bilingues - l'accueil d'un enfant étranger dans votre classe - l'implication des parents dans la vie de l'école - un médiateur, un interprète - des projets innovants.

Contact : **CRAVIE** (Centre de ressources d'Alsace Ville-Intégration-École)
Inspection Académique du Bas-Rhin - 65 avenue de la Forêt Noire - 67083 STRASBOURG CEDEX

Tél 03 88 45 92 55/56 - fax 03 88 61 43 15

Mél : ce.cravie@ac-strasbourg.fr

Site : <http://cravie.ac-strasbourg.fr/>

Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
1 rue de la course • 67000 Strasbourg
tél: 03 88 14 35 89 • fax: 03 88 21 98 31
mel: oriv.alsace@wanadoo.fr • site: www.oriv-alsace.org

NOUVEAUTES

OUVRAGES

Agence pour le Développement des Relations Interculturelles (ADRI), **L'Islam en France 2001-2002**, Paris, ADRI, novembre 2003, Dossier de presse en 2 volumes.

Collectif, **Les villes de périphérie, les jeunes et les migrants : enjeu pour la démocratie participative dans la société urbaine du XXIème siècle, Rencontres internationales de Nanterre du 24 au 26 octobre 2002**, Nanterre, Mairie, décembre 2003, 94 p.

Dressayre Philippe, Roynette Dominique, **Connaître les besoins et évaluer la satisfaction des habitants : Guide méthodologique**, Voiron, La Lettre du Cadre Territorial, janvier 1999, 143 p. (Dossier d'experts)

Moro Marie Rose, Barou Jacques, Unicef, Sonacotra, **Les enfants de l'exil, étude auprès des familles en demande d'asile dans les centres d'accueil**, octobre 2003, 331 p.

Weiler Danièle, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), **Habitants, Citoyens : Vers quels nouveaux espaces publics de débats ?**, Paris, CSTB, octobre 2003, 177 p. (Collection Recherche)

DOCUMENT

Téléchargeable sur Internet :

Haut comité pour le logement des personnes défavorisées, **Droit au logement : construire la responsabilité. Rendre opposable le droit au logement pour garantir sa mise en oeuvre, intégrer les besoins des handicapés dans les politiques de l'habitat**, Paris; HCLPD, 2003; 95 pages
Qu'elles soient en situation de handicap ou défavorisées en raison de difficultés sociales ou financières, le nombre des personnes qui ne parviennent pas à accéder à des conditions décentes de logement est considérable. Le vieillissement de la population, la précarité de l'emploi et l'insuffisance persistante de la production de logements ne peuvent que le faire croître. A la suite de son rapport précédent, le Haut comité développe sa réflexion sur "un droit au logement opposable" qui donnerait à la collectivité, non plus une simple obligation de moyens, mais une obligation de résultat. Il revient également sur les difficultés de logement que rencontrent les personnes handicapées en abordant les difficultés et limites auxquelles se heurtent les dispositifs actuellement mis en oeuvre.

Directrice de publication : Murielle Maffessoli

Rédaction : Equipe de l'ORIV

Suivi et Contact : Diane Hässig